

Questions au Feuilleton

M. Waddell: Madame le Président, je reviens sur les propos du ministre, parce qu'il répondait à mes remarques ainsi qu'à celles du député de Victoria (M. McKinnon), député conservateur. L'affaire s'est produite après mon intervention.

Mme le Président: A l'ordre. Ce n'est pas le moment de faire un discours. Tout ce que nous voulons du député, c'est qu'il rétracte les propos qu'il a tenus l'autre jour. Ce sont des termes antiréglementaires que j'ai fort bien entendus. Je ne me souviens pas trop des circonstances, mais il semblait alors que le député avait retiré sa question de privilège. Il me semble qu'il a prononcé ces paroles tout en soulevant la question de privilège. C'est pourquoi je ne suis pas intervenue. Je croyais qu'il avait laissé tomber l'affaire. Or, le ministre a soulevé la question, et comme les propos du député ont été imprimés dans le *hansard*, il est tout à fait manifeste qu'il les a prononcés. C'est pourquoi il doit les rétracter. C'est tout ce que je lui demande aujourd'hui.

M. Waddell: Madame le Président, je suis tout disposé à me rétracter, mais je voudrais replacer l'affaire dans son contexte. Donnez-moi seulement trente secondes.

Mme le Président: C'est tout à fait inutile. Le député doit se rétracter, sinon je vais devoir intervenir.

M. Waddell: Madame le Président, je ne parle pas en mon nom, mais au nom des personnes âgées qui n'ont pas voix au chapitre. Si vous ne me laissez pas parler, je n'ai pas l'intention de me rétracter.

Des voix: Oh, oh!

Mme le Président: Le député doit être juste. Je ne l'empêche pas de parler. Je lui demande simplement de faire ce que je lui ai dit, c'est-à-dire de se rétracter. Je demande au député de se rétracter clairement tout de suite.

M. Waddell: Madame le Président, par respect pour la Chambre et par respect pour le ministre qui est très juste, je suis disposé à me rétracter. Je demande au ministre, comme vous l'avez dit tout à l'heure, de songer aux anciens combattants et à l'incertitude dans laquelle ils se trouvent . . .

Mme le Président: A l'ordre. Je demande simplement au député de se rétracter et non pas de me dire qu'il est «disposé à se rétracter». Il n'est pas question qu'il se rétracte à certaines conditions. Les termes qu'il a employés sont antiréglementaires. Une dernière fois, je lui demande de se rétracter.

M. Waddell: Je me rétracte, en rappelant que de nombreux anciens combattants m'ont appelé, et qu'ils ne savent pas trop sur quel pied danser avec le programme des 6 et 5 p. 100, que le versement de leurs allocations a été retardé et qu'ils n'ont d'autre solution que de faire appel à moi pour intervenir auprès du gouvernement.

M. Malone: C'est parfait.

• (1510)

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

PÉTITIONS

M. DOMM—LA DIFFUSION DE FILMS ÉROTIQUES

M. Bill Domm (Peterborough): Madame le Président, je veux aujourd'hui présenter une pétition à la Chambre au nom d'électeurs de la circonscription de Peterborough. Les pétitionnaires déclarent s'opposer vivement à l'intention avouée par le réseau de télévision payante «First Choice» de diffuser des films érotiques dans les foyers canadiens.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Jim Schroder (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Madame le Président, on répondra aujourd'hui aux questions nos 4552 et 4617.

[Texte]

LE MARCHÉ DU MDN—LA G.H. WOOD AND CO. LTD.

Question n° 4552—**M. McKinnon:**

Le ministère de la Défense nationale a-t-il acheté pour \$15,232 de «napperons de papier» de la G.H. Wood and Co. Ltd. et, le cas échéant, à quoi serviront-ils?

L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre de la Défense nationale): Le ministère des Approvisionnements et Services a, au nom du ministère de la Défense nationale, acheté pour \$15,232 de napperons en papier de la G.H. Wood and Co. Ltd. Ces articles servent uniquement sur les plateaux des hôpitaux à des fins sanitaires et pour améliorer la présentation des repas donnés aux patients.

L'ESSAI D'INSTRUMENTS MÉDICAUX

Question n° 4617—**M. Mitges:**

Le gouvernement a-t-il pris ou prend-il des mesures pour faire l'essai de plus de 100,000 appareils médicaux, y compris les lentilles cornéennes, les condoms, les tampons hygiéniques et les stimulateurs cardiaques et, le cas échéant, lesquels?

M. Jim Schroder (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social sait qu'il est important de veiller à ce que les instruments médicaux vendus au Canada soient sûrs et efficaces. Le 30 juillet 1981, les ressources allouées au programme des instruments médicaux ont été sensiblement augmentées afin de répondre aux exigences d'une technologie en plein essor dans le domaine des instruments médicaux. Afin de remplir son devoir en vertu de la Loi des aliments et drogues, le ministère a recours à divers mesures telles que l'examen de pré-commercialisation, la mise en place de normes, l'évaluation et l'essai des instruments. Les instruments comme les lentilles cornéennes conçues pour le port prolongé, les tampons hygiéniques et les stimulateurs cardiaques doivent être soumis à un examen de pré-commercialisation; les condoms sont soumis à des normes.